

Hugues de Chevagny donne à Saint-Vincent un héritage qui lui (1) était advenu dans le Lyonnais, pour le repos de l'âme de son frère Oger... D'autres fondent un anniversaire à perpétuité pour le jour de leur mort.

Adalard et Sulpicia donnent quelque terre à Varenne, pour obtenir d'être associés aux prières et bonnes œuvres de l'église de Saint-Vincent (2). Guichard de Baujeu et Ricoarie, son épouse obtiennent de même *une participation* spéciale aux *prières et aumônes* de la dite église (3). Brendencus restitue la portion par lui usurpée de la terre de Chevigne, et obtient l'association aux prières du Chapitre (4).

X.

Nous ne mettrons pas en relief tous les motifs de piété exprimés dans nos chartes. Mais il en est un que nous ne pouvons nous empêcher de signaler, l'attente de la fin du monde, au X^e siècle. On en trouve quelques traces dans notre cartulaire. Il est vrai qu'elles sont bien vagues dans l'expression ; mais la tradition les explique.

Ainsi, ces mots écrits en tête d'une charte de l'an 930 : *Notum habeatur, omnibus huic deciduo cosmo degentibus* (5), ne doivent-elles pas se traduire par celles-ci : *Sachent tous les hommes qui vivent dans ce monde qui touche à son déclin ?* que signifie autrement ce *deciduo* ?

Adon, évêque de Mâcon vers le même temps, ne semble-t-il pas animé du même esprit, s'inspirer de la même

(1) Ch. 443.

(2) Ch. 431.

(3) Ch. 476.

(4) Ch. 459.

(5) Ch. 8^e.